



VALBIRSE

Service à domicile Covid pour les personnes ressortissantes de Valbirse (novembre 2020)

Principe

La Commune met en relation des personnes dans le besoin en raison du Covid-19 et des bénévoles pour l'achat et la livraison à domicile de produits de première nécessité.

Bénéficiaires

- Les personnes vulnérables selon les directives de l'OFSP, à savoir les personnes de plus de 65 ans, les femmes enceintes et les adultes atteints des maladies suivantes : hypertension artérielle, maladies cardio-vasculaires, diabète, maladies chroniques des voies respiratoires, cancer, faiblesse immunitaire due à une maladie ou à un traitement, obésité.
- Les personnes en quarantaine ou en isolement.

Bénévoles

Toute personne ne faisant pas partie des catégories à risques, n'étant pas malade ni en quarantaine/isolement. Si possible en possession d'un permis et d'un véhicule. En s'annonçant, le bénévole accepte de figurer dans le groupe WhatsApp.

Fonctionnement du service

- Le bénéficiaire prend contact avec la commune mixte de Valbirse au 032 491 61 61 (8h – 12h et 13h30 – 17h)
- Le bénéficiaire donne ses coordonnées (nom, prénom, adresse exacte) et le jour souhaité de la livraison des achats
- La commune se charge ensuite de publier la demande sur le groupe WhatsApp des bénévoles (qui s'annoncent au même numéro)
- Le premier bénévole qui répond à la demande a la priorité. La commune lui donne le ok. Il prend contact avec la personne « demandeuse » et s'organise avec cette dernière (heure, argent, liste, cabas...)
- Le bénéficiaire donne au bénévole sa liste d'achats **ATTENTION** → Achats limités en quantité
- Le bénéficiaire prépare au bénévole un sac et de l'argent liquide
- Le bénévole va chercher le sac et l'argent liquide chez le bénéficiaire
- Le bénévole va faire les achats et apporte les commissions au bénéficiaire, avec le ticket de caisse et le solde de l'argent liquide
- Le bénéficiaire contrôle les achats et l'argent liquide retourné et avise la commune mixte de Valbirse en cas de problème

Règles de précaution à suivre

- Le bénévole ne rentre pas dans le logement du bénéficiaire
- Le bénéficiaire et le bénévole ne se serrent pas la main
- Le bénévole porte le masque en se rendant chez le bénéficiaire
- Le bénévole et le bénéficiaire se désinfectent les mains avant et après manipulation de l'argent liquide
- Le bénévole et les bénéficiaires se désinfectent les mains avant et après manipulation des commissions

Ce processus est mis à la connaissance de tous les bénévoles, via le groupe WhatsApp, et expliqué aux bénéficiaires.